



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 05 janvier 2026 PORTANT REGLEMENTATION du STATIONNEMENT

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Vu la demande du 19.12.2025, de l'entreprise MESNAGER DEMECO
- Afin de permettre le bon déroulement du déménagement au 9 grand route, la Borne, 18250 HENRICHEMONT
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique,
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules sera interdit, devant le 9 grand route, la Borne – 18250 HENRICHEMONT, les 02 et 03 février 2026 de 7h à 18h

Article 2^{ème} : La signalisation sera mise à disposition par les services techniques , et mise en place par l'intéressée.

Article 3^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et les restos du cœur sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260105-2026_001-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/01/2026
Publication : 07/01/2026

Le Maire,
Gilles BUREAU

POUR LE MAIRE
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ

Publié sur le site internet de la commune le 07.01.2026

